



## Conseil Economique et Social

Distr.

GENERALE

TRANS/WP.29/758  
20 décembre 2000

FRANCAIS SEULEMENT

---

### COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

RECTIFICATIF 1 A LA SERIE 01 D'AMENDEMENTS  
AU REGLEMENT No 95

(Protection en cas de collision latérale)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa seizième session, suite à la recommandation du WP.29 à sa cent-vingt-deuxième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2000/57, sans modification (TRANS/WP.29/743, par. 162).

\_\_\_\_\_

Paragraphe 7.2., modifier comme suit :

"..... ou effective au moins les essais de mesurage."

Annexe 4, appendice 1, modifier comme suit :

"..... de la tête en mètres par seconde carrée divisé par 9,81. ...."

\_\_\_\_\_